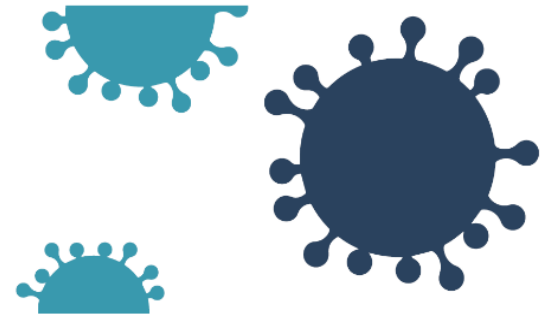


COVID-19

Mesures d'urgence / sécurité civile

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal



Destinataires :	À tout le personnel
Expéditeur :	Frédéric Cossette Directeur des actifs immobiliers
Date :	08-04-2020
Objet :	GRATUITÉ DU STATIONNEMENT POUR LE PERSONNEL PENDANT LA PANDÉMIE COVID-19

Nous vous informons qu'à compter du 12 avril 2020 (paie n°10) et jusqu'à la fin de la pandémie, les stationnements dans nos installations seront gratuits pour les employés du CIUSSS.

Le paiement de votre stationnement demeurera prélevé sur votre paie, mais vous recevrez un remboursement du même montant à la paie suivante.

Exemple 1 : Prix au passage à la guérite (normalement les barrières seront ouvertes)

Paie	Déduction	Remboursement
#10	2 passages à 2 \$ soit 4 \$	
#11	3 passages à 2 \$ soit 6 \$	4 \$ déduit en paie #10

Exemple 2 : Prix forfaitaire par paie

Paie	Déduction	Remboursement
#10	Forfait 19 \$ / paie	
#11	Forfait 19 \$ / paie	Forfait 19 \$ pris en paie #10

Pour les employés OPTILAB, le lien sera fait avec le CHUM.

Pour les médecins, une note de crédit sera appliquée à la fin de la mesure.

Nous vous remercions de votre collaboration.